

## LA GESTION DES DÉCHETS

Vu pour être approuvé le 11 décembre 2025 par délibération du Conseil Communautaire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire en tant que pièce du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Fait à Sancerre,

Laurent PABIOT,  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire

Date d'approbation

**11/12/2025**

Pièce du PLUi

**5.5**



# SOMMAIRE

|                                                             |               |
|-------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>PARTIE 1. CONTEXTE</b>                                   | <b>5</b>      |
| 1.1 _Le territoire.....                                     | 7             |
| <br><b>PARTIE 2. COLLECTE DES DÉCHETS &amp; DÉCHÈTERIES</b> | <br><b>9</b>  |
| 2.1 _L'organisation générale de collecte des déchets.....   | 11            |
| 2.2 _Les déchèteries.....                                   | 11            |
| 2.3 _Le bilan 2023.....                                     | 13            |
| <br><b>PARTIE 3. PROJETS D'AVENIR</b>                       | <br><b>17</b> |
| 3.1 _Anticiper les besoins du projet.....                   | 19            |



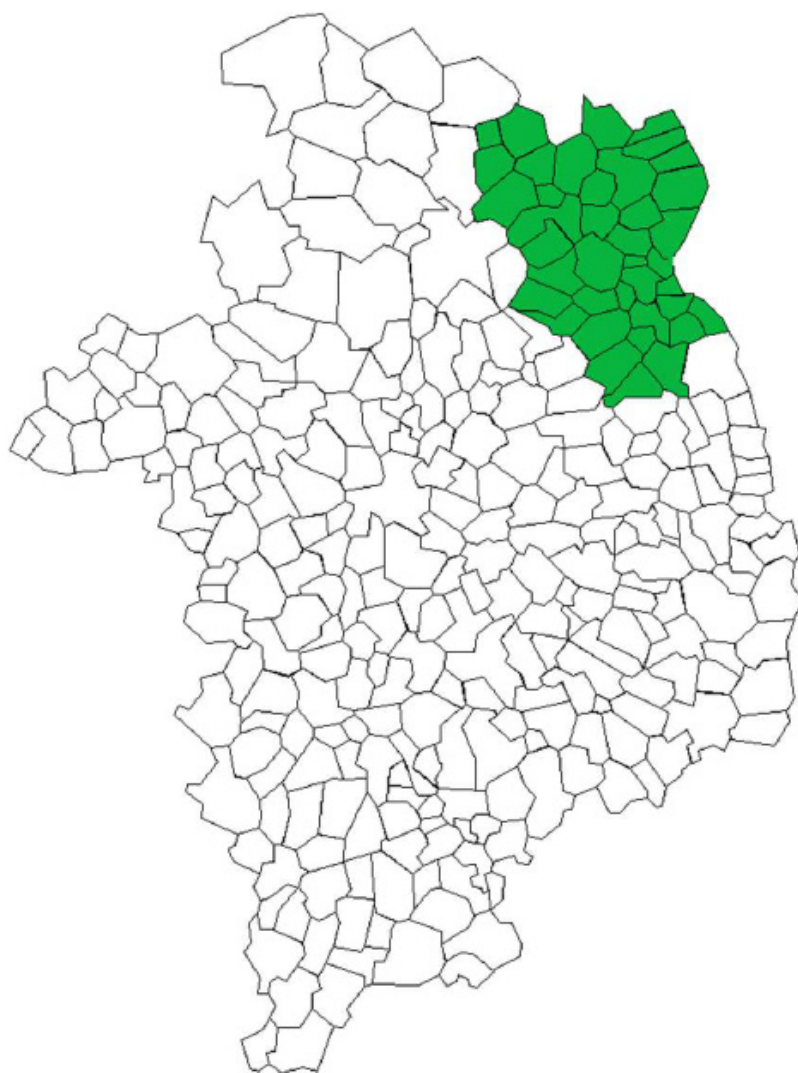
# 1

## LE CONTEXTE





## 1.1 LE TERRITOIRE



Localisation du SMICTREM de Léré, Sancerre, Vailly-sur-Sauldre dans le département du Cher

La collecte et le traitement des déchets tels que prévus à l'article L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales sont assurés sur le territoire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions ( SMICTREM) de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE.

Il a été créé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers de la région de Sancerre, du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers Léré/Vailly-sur-Sauldre et du Syndicat Mixte de Traitement des résidus ménagers des régions de Léré/Vailly-sur-Sauldre à compter du 1er janvier 2013. La création de ce syndicat a entraîné la disparition de ces trois syndicats.

Il est chargé de la collecte traditionnelle des ordures ménagères, de la collecte des recyclables, de l'exploitation des déchèteries d'Assigny et de Vinon, du transfert et du traitement des ordures ménagères ainsi que du tri et du conditionnement des recyclables.

Le SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre regroupe la Communauté de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et la commune de Groises ; soit au total 37 communes représentant 18 659 habitants en 2023 (Source : Rapport d'activité du SMICTREM- 2023).



# 2

## COLLECTE DES DÉCHETS & DÉCHÈTERIES





## 2.1 | L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères est réalisée, en porte-à-porte ou en point de regroupement :

> jusqu'au 30 septembre : une fois par semaine, sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de 14 communes sont collectés deux fois par semaine.

> à compter du 1er octobre : deux fois par mois, sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de 14 communes sont collectés une fois par semaine.

Les marchés de collecte des ordures ménagères et des recyclables se sont terminés le 28 février 2023. Un nouveau marché concernant la collecte des ordures ménagères, la collecte des emballages, la collecte du verre, la réception et le stockage des ordures ménagères et des emballages, ainsi que la gestion du quai de transfert a été ouvert pour une durée de 8 ans et attribué à CTSP Centre SAS, il a débuté le 1er mars 2023.

Toutes les ordures ménagères et tous les emballages collectés sur le territoire du Syndicat sont déposées au quai de transfert de VINON. Le Syndicat est locataire du site et propriétaire de certains équipements (pont-bascule, bureau).

Les camions bennes ayant collecté les déchets vident leur contenu depuis le quai de déchargement dans l'un des caissons de 40m<sup>3</sup> en fonction des flux (Ordures ménagères / Emballages). Lorsque deux caissons d'emballages sont pleins, ils sont évacués par camions semi-remorque vers le centre de tri interdépartementale (Triinc). Les caissons d'ordures ménagères sont quant à eux évacués à l'unité de valorisation énergétique de Gien (incinérateur) dans le cadre d'un marché de transport et de traitement des ordures ménagères, attribué à Paprec à compter du 1er mars 2023 pour une durée de 4 ans.

La collecte du verre est réalisée sur points d'apport volontaire, au nombre de 90, répartis sur l'ensemble des communes. Les usagers viennent déposer leurs verres dans des colonnes 4 m<sup>3</sup>, qui sont vidées dès lors que leur remplissage dépasse 75 %. Le verre est transporté jusqu'au centre de tri de Véolia Bourges pour être stocké temporairement avant évacuation par la filière de traitement (OI Manufacturing).

## 2.2 | LES DÉCHÈTERIES

Deux déchèteries sont réparties sur le territoire du SMICTREM, à savoir la déchèterie de Vinon et celle de Assigny.

Les déchèteries permettent aux habitants des communes membres de venir déposer les déchets verts, les gravats, les mobiliers, le tout-venant, les cartons, les ferrailles, les déchets ménagers spéciaux, le bois, les déchets électriques et électroniques, les vêtements, les pneus, etc.

Elles sont dotées d'un système de gestion d'accès par lecture des plaques d'immatriculation afin de garantir l'accès aux seuls résidents du territoire via un enregistrement préalable des véhicules, de réguler le flux sur site, de répertorier les types d'utilisateurs (particuliers, professionnels...).

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2020, c'est la société VEOLIA qui a obtenu le marché d'exploitation des deux déchèteries pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton et la société MARTIN ENVIRONNEMENT pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Les produits récupérés en déchèterie font l'objet d'un maximum de valorisation. La destination finale des produits de déchèterie est la suivante :

| Type de flux<br>(ajouter des flux si nécessaire)             | Installations de traitement           |                          |     |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-----|
|                                                              | Nom de l'installation<br>destinataire | Commune d'implantation   | Dpt |
| Déchets verts                                                | Setrad                                | St Palais                | 18  |
| Déchets de bois                                              | CTSP Centre                           | Bourges                  | 18  |
| Métaux ferreux                                               | Derichebourg                          | La Chapelle st Ursin     | 18  |
| Pneus                                                        | GIE FRP- SEVIA                        | Vern sur Seiche          | 35  |
| Textiles                                                     | Le Lien                               | Langeron                 | 58  |
| Papiers cartons                                              | CTSP Centre                           | Bourges                  | 18  |
| Encombrants ménagers ou divers<br>incinérables (tout-venant) | Setrad                                | St Palais                | 18  |
| Huiles végétales                                             | Ignace Vanhousse SPRL                 | Belgique                 |     |
| Huiles minérales                                             | Ecohuile                              | Lillebonne               | 76  |
| DEEE                                                         | Environnement Recycling               | Domerat                  | 03  |
| Batteries                                                    | STCM                                  | Bazoches les Gallerandes | 45  |
| Piles                                                        | Martin Environnement                  | Chevilly                 | 45  |
| Peintures                                                    | SARP Industries                       | Limay                    | 78  |
| Solvants                                                     | SARP Industries                       | Limay                    | 78  |
| Déchets acides                                               | SARP Industries                       | Limay                    | 78  |
| Déchets de construction, de démolition<br>(déblais, gravats) | Smictrem                              | Vinon                    | 18  |

Destination finale des produits de decheterie  
Source : Rapport d'activité du SMICTREM - 2023

| DÉCHÈTERIE | PÉRIODE | LUNDI                         | MARDI | MERCREDI                       | JEUDI         | VENDREDI | SAMEDI                        | DIMANCHE |
|------------|---------|-------------------------------|-------|--------------------------------|---------------|----------|-------------------------------|----------|
| VINON      | Hiver   | 13h30 - 17h30                 |       | 10h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30 | 13h30 - 17h30 |          | 8h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30 | Fermé    |
|            | Eté     | 13h00 - 18h00                 |       | 10h00 - 12h00<br>14h00 - 18h00 | 13h00 - 18h00 |          | 8h30 - 12h00<br>13h30 - 18h00 |          |
| ASSIGNY    | Hiver   | 8h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30 | Fermé | 8h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30  | Fermé         |          | 8h00 - 12h00<br>13h30 - 17h30 | Fermé    |
|            | Eté     | 8h00 - 12h00<br>14h00 - 19h00 |       | 8h00 - 12h00<br>14h00 - 19h00  |               |          | 8h00 - 12h00<br>14h00 - 19h00 |          |
|            |         |                               |       |                                |               |          |                               |          |

Horaires d'ouverture des decheteries  
Horaires d'hiver : du 01/11 au 30/03  
Horaires d'Ete : du 01/04/30/10  
Source : Rapport d'activité du SMICTREM - 2023

## 2.3 | LE BILAN 2023

### 2.3.1 | LES MATÉRIAUX REÇUS

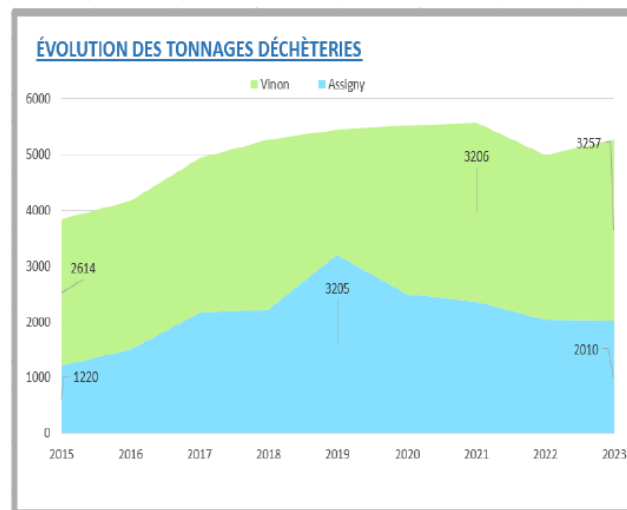
Le tonnage de déchets collectés en 2023 s'élève sur la déchèterie de Vinon à 3 257 T ; soit +303 T par rapport à 2022 et équivalent à l'exercice 2021. Sur celle d'Assigny, le tonnage s'élève à 2 010 T ; soit -31 T par rapport à 2022.

Sur ces deux déchèteries, le tonnage est de 5 267 T, soit +6,7% par rapport à 2022. Cela s'explique par la hausse des gravats (+25.8% par rapport à 2022 et équivalent à 2021) notamment sur Vinon d'une part, du bois (+9.1%) et du mobilier (+6,1%) d'autre part.

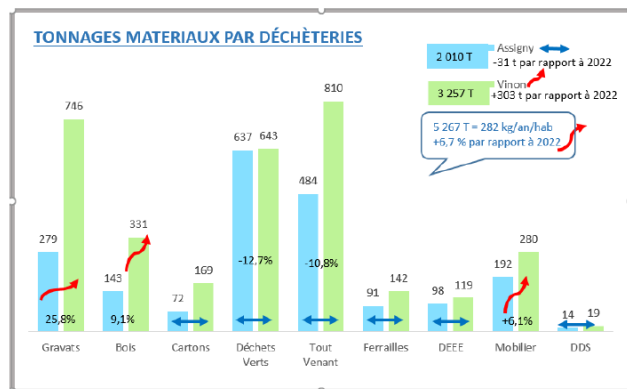
En 10 ans, les apports de mobiliers ont triplé, les déchets verts et le bois ont doublés, alors que seul le tout-venant a été réduit (-21%). (impact des filières REP)

Ainsi en 10 ans, les dépôts en déchèteries ont augmenté de 33.5%, passant de 3 945 T à 5 267 T. La répartition par matériaux est équivalente à l'année passée et se décompose comme suit :

- -26% de tout-venant (identique 2022)
- 16% de gravats (identique 2022)
- 25% de déchets verts (identique 2022)
- 9% de mobiliers (2021 : 7%)
- 4% de DEEE (identique 2021)
- 5% de ferrailles (identique 2021)
- 5% de cartons (2021 : 4%)
- 9% de bois (2021 : 8%)
- 1% de déchets diffus spécifiques (DDS) (identique à 2021).



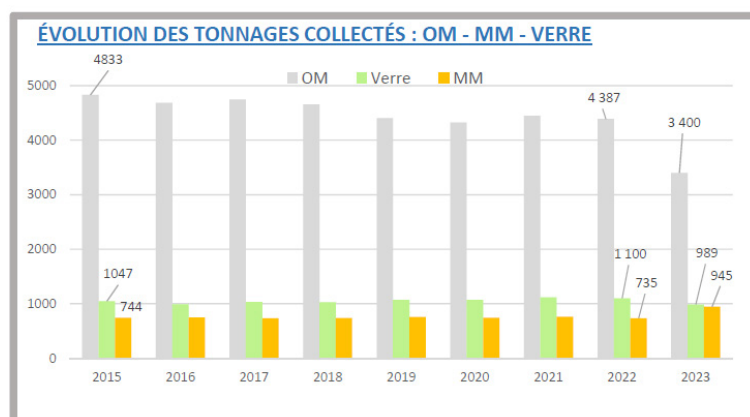
Evolution des tonnages  
Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023



Tonnages des matériaux par déchèteries  
Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023

### 2.3.2 | COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES RECYCLABLES

Le tonnage collecté en 2023 et évacué vers le centre de transfert de Vinon s'est élevé à 3 400 tonnes (4 387 T en 2022), soit 987 T de moins en 1 an (-22%) et 1 465T de moins en 10 ans (-30%). Ce tonnage représente un ratio de 179 kg/an/hab (-51kg par rapport à 2022) et s'explique principalement par le passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) au 1er janvier 2023 et à la collecte du tri à domicile au 1er octobre, sachant que la moyenne nationale observée en 2020 est de 248kg/an/hab.



Evolution des tonnages collectés Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023

## 2.3.3 | RECYCLABLES

Les dépôts en points d'apport volontaires et le passage en porte à porte à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ont permis de collecter cette même année :

- 945 tonnes de journaux – magazines et emballages – corps creux – cartonnettes, soit 50 kg/an/hab (+11kg par rapport à 2022).

La part des refus passe à 24,25% des apports. Cette hausse est dû à l'extension des consignes de tri et surtout au passage à une collecte à domicile de ce flux au 1er octobre.

- 989 tonnes de verre, soit 52 kg/an/hab (+équivalent à 2021) contre 995 T en 2013.

Le tonnage total de déchets ménagers traités en 2023 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLYSUR-SAUDRE représente un ratio de 280 kg/an/hab (329 kg en 2022).

|                                                               | Tonnage collecté en 2022 (kg/an/hab.) | Tonnage collecté en 2023 (kg/an/hab.) | Moyenne nationale en 2020 (kg/an/hab.) | KM parcourus en 2023 | Heures travaillées 2023 en collecte |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Ordures ménagères                                             | 232                                   | 179                                   | 248                                    | 91 615               | 11 589                              |
| Journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes | 39                                    | 50                                    | 36                                     | 53 721               | 1 583                               |
| Verre                                                         | 58                                    | 52                                    | 33                                     | 13 552               | 430                                 |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>329</b>                            | <b>280</b>                            | <b>317</b>                             | <b>158 888</b>       | <b>13 602</b>                       |

Comparatif du tonnage collecté en 2022 et 2023 sur le territoire et la moyenne nationale en 2020

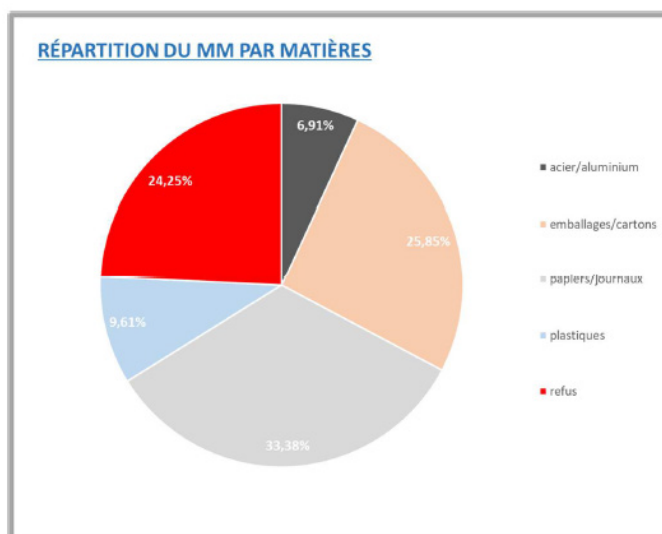
Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023

Concernant le flux journaux-magazines et emballages, on observe en 2023 la répartition suivantes des matériaux issus du tri :

- emballages cartons : 25.85% (34.65% l'an passé)
- acier, aluminium : 6.91%
- papier, journaux : 33.38% (32.63% en 2022)
- plastiques : 9.61% (10.67% en 2022)
- refus : 24.25% (17% en 2022) en augmentation suite ECT + nouveaux usagers convertis au tri

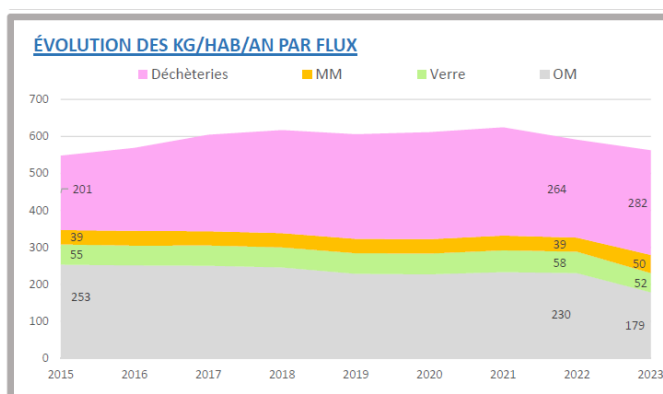
Alors qu'en 2013, les Om représentent 252 kg/hab, la Collecte sélective 93kg/hab et la collecte en déchèterie 194kg/hab, soit un total de 539kg/hab, en 2023 le tonnage total de déchets ménagers collectés par le syndicat représente un ratio de 594kg par habitant dont :

- OM : 179 kg/an/hab
- Collecte sélective : 102 kg/an/hab
- Déchèteries : 280 kg/an/hab



Repartition du MM par matieres

Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023



Evolution des KG/HAB/AN par flux

Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023

## 2.3.4 | VALORISATION EN 2023

On considère comme non valorisés les déchets qui sont mis en décharge suite aux opérations de tri ou de traitement des déchets. En 2023, au total, 10 601 T ont été valorisés. Ceci équivaut à une baisse de déchets collectés de 5,8%.

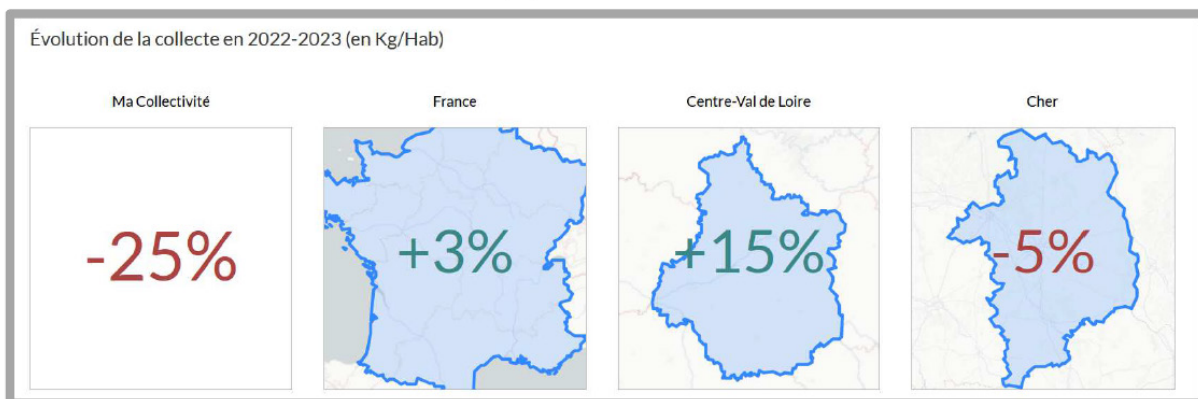
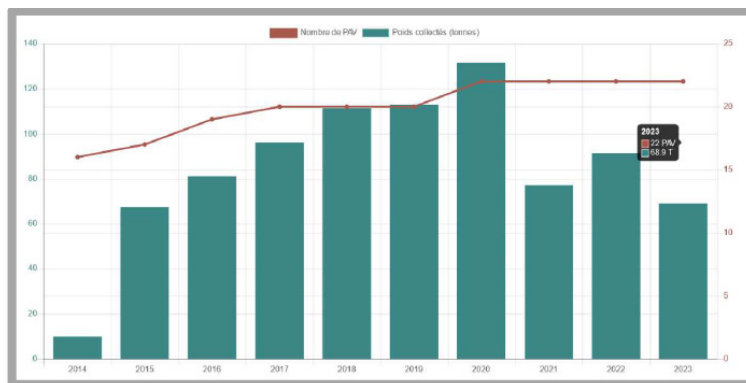
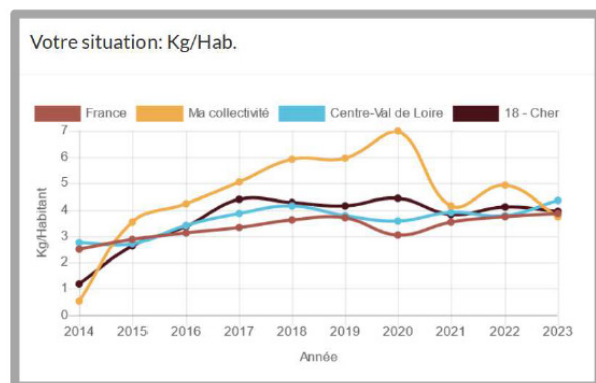
|                                                                                           | Tonnage total   | Tonnage valorisé | Tonnage non valorisé | Origine des déchets non valorisés                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ordures ménagères                                                                         | 3 400 T         |                  |                      |                                                                                                           |
| Collecte sélective (verre, journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes) | 1 934 T         | 1 704 T (88 %)   | 229 T (12 %)         | Refus de tri, moyenne 2023 : 24,25% du flux journaux – magazines, emballages – corps creux – cartonnettes |
| Déchèterie Vinon                                                                          | 3 257 T         | 2 447 T          | 810 T (24.9%)        | Tout-venant                                                                                               |
| Déchèterie Assigny                                                                        | 2 010 T         | 1 526T           | 484 T (24.1%)        | Tout-venant                                                                                               |
| <b>TOTAL</b>                                                                              | <b>10 601 T</b> |                  |                      |                                                                                                           |

Bilan de la valorisation des déchets en 2023

Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023

## 2.3.5 | COLLECTE DES TEXTILES

Depuis 2014, les tonnages collectés ne cessent de croître plus fortement que les tendances nationales, régionales et départementales, après avoir constaté en 2021, une forte baisse des tonnages (41% au niveau de la collectivité et 11% à l'échelon du département), en 2022 une remontée était enregistrée +18% au niveau de la collectivité contre 7 % à l'échelle du département, mais en 2023 une nouvelle baisse (25%) est observée pour atteindre une moyenne de 3.8kg/habitant (au plus fort en 2020 avec 7kg/an).



Bilan de la collecte des textile sur le territoire du SMICTREM et evolution entre 2022-2023 à l'echelle nationale, regionale et departementale

Sources : SMICTREM - rapport annuel 2023



# 3

## PROJETS D'AVENIR





## 3.1 | ANTICIPER LES BESOINS DU PROJET

Afin de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, les gestionnaires de collecte des déchets mettent tout en oeuvre pour tendre vers une approche plus vertueuse de l'impact humain sur son environnement, en investissant dans les infrastructures et en s'engageant dans des démarches volontaristes.

Au travers du PLUi, les élus continuent cette approche plus vertueuse de l'impact humain sur son environnement. En effet, les élus ont choisi d'inscrire au Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans son objectif 5 "Accorder le développement du territoire avec la capacité d'accueil" et dans son objectif 3 "Adapter les dispositifs de gestion des déchets à l'évolution de la population", des actions pour la gestion des déchets :

### Action 1 : Favoriser le tri sélectif par des modes de collecte et des points d'apports volontaires adaptés

La collectivité a mis en place de nombreuses mesures pour améliorer les systèmes de collecte notamment par la mise en place de poubelles de tri.

La collectivité a également déployé des mesures pour sensibiliser et former : formation sur le compostage et fourniture de composteurs aux administrés.

Des réflexions sont à l'étude pour la mise à disposition de bacs de compostage pour les logements collectifs, sous réserve d'une formation adaptée et d'un référent tri pour chaque collectif.

### Action 2 : Prendre en compte les évolutions réglementaires imposés aux déchèteries

Au règlement graphique, deux STECAL ont été délimités pour accompagner les projets d'extension de la déchèterie de Vinon et celle d'Assigny.



Déchèterie de Vinon



Déchèterie de Assigny

**En conclusion, les infrastructures de gestion des déchets sont et seront largement en mesure de s'adapter aux besoins du projet de PLUi impactés par les évolutions démographiques et économiques projetées.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

41, rue Basse des Remparts  
18300 SANCERRE

02 48 54 74 34  
[www.comcompsv.fr](http://www.comcompsv.fr)

## Cittànova

74 boulevard de la Prairie au Duc  
44 200 NANTES

02.40.08.03.80  
[www.cittanova.fr](http://www.cittanova.fr)

